



Révision des comptes : une offre de prestation de l'ADP

Il y a deux mutations à signaler dans l'équipe de révision en 2023. Étant donné que les exigences techniques ont augmenté avec le modèle comptable MCH2, l'ADP doit se concentrer sur les mandats existants. Les réviseuses / réviseurs intéressés peuvent s'adresser directement à Uschi Stämpfli (staempfli.u@bluewin.ch).

Pour ces raisons, nous ne pouvons hélas pas proposer nos services à des paroisses supplémentaires. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Pour les questions concernant la révision des comptes, vos interlocuteurs sont Uschi Stämpfli et le membre du comité chargé des finances, Christian Meier (christian.meier@kgvadp.ch).



Kanton Bern
Canton de Berne

La législation sur l'administration numérique est en vigueur depuis le 1er mars 2023

Le Conseil-exécutif a approuvé la loi sur l'administration numérique (LAN, RSB 109.1) et l'ordonnance sur l'administration numérique (OAN,

RSB 109.111). Ces deux textes législatifs sont entrés en vigueur le 1er mars 2023. Le point central réside dans la primauté numérique : toutes les autorités doivent travailler et communiquer numériquement. Pour de plus amples informations, voir l'ISCB no 1/109.1/1.1 du 27 janvier 2023..

LAN et OAN : que signifient-elles concrètement pour les paroisses ?

Les paroisses doivent notamment assurer une gestion de leurs affaires dans un système numérique sûr et surtout aménager leurs prestations numériquement. Il en découle des dépenses uniques, par exemple pour des logiciels et du matériel informatiques, du personnel, des prestations et des honoraires externes, ainsi que des dépenses annuelles récurrentes, notamment pour des licences, des loyers, du personnel, des prestations et des honoraires externes.

En vertu des dispositions transitoires, l'introduction de l'administration numérique doit être achevée dans les quatre ans après l'entrée en vigueur, soit d'ici au printemps 2027. Si une paroisse travaille déjà avec des outils informatiques, la prochaine acquisition doit être opérée au plus tard six ans après l'entrée en vigueur, soit d'ici au printemps 2029.

L'ADP n'a malheureusement pas été associée aux travaux préparatoires de l'administration numérique. Aux fins de pouvoir participer directement à la suite de la mise en œuvre, l'Association bernoise des communes et corporations bourgeoises (VBBG) et l'ADP ont déposé une requête conjointe auprès de la Chancellerie d'État et de la Direction des finances du canton de Berne. Nous voulons être représentés

dans les groupes spécialisés afin d'y contribuer par notre savoir-faire et d'agir en vue d'une exécution raisonnable et adaptée de l'administration numérique.

Motion: impôts paroissiaux sur une base volontaire pour les personnes morales:

Des membres du Grand Conseil appartenant à différents groupes ont déposé lors de la session d'été 2023 une motion intitulée « Impôts paroissiaux sur une base volontaire pour les personnes morales (be.ch) ». Cette intervention exige que l'impôt paroissial ne soit plus obligatoire pour les personnes morales, c'est-à-dire les entreprises dans le canton de Berne.

L'Association des paroisses est représentée dans le groupe de travail « Dialogue Église – État », qui est en train d'élaborer un argumentaire à l'intention des paroisses notamment.

Pour consolider cet argumentaire, l'ADP envisage, si nécessaire, de vous adresser à nouveau un questionnaire. Le cas échéant, nous serions très heureux de pouvoir compter sur votre participation!



**POLIT
FORUM
THUN**

annonce pour les 8 et 9 mars 2024

Vu que l'ADP peut à nouveau participer activement à l'organisation, nous tenons à attirer l'attention sur le forum dès à présent. Lors du Politforum, beaucoup d'informations importantes sont communiquées de pre-

mière main, à savoir par des responsables politiques et des intervenants qualifiés. Il offre aux autorités paroissiales une bonne occasion de parfaire leur formation et d'étendre leur réseau de relations avec les milieux politiques.

Thème : « Gouverner c'est prévoir »

Les mégatendances sont sur toutes les lèvres ! Mais comment les traduire en prévisions fiables à intégrer dans notre planification et nos activités ?

Nous n'avons cependant pas l'intention de consulter notre boule de cristal lors du 18e Politforum à Thun ! Ces deux journées seront centrées avant tout sur des outils fiables, des connaissances fondées sur la recherche et des expériences concrètes en rapport avec les changements qui se dessinent pour l'avenir. Ce « regard vers l'avenir » s'inscrira dans le contexte des facteurs qui sont le secret de la réussite du Politforum, à savoir une plateforme d'échange saupoudrée d'une pointe d'humour, avec l'un ou l'autre regard par-delà l'horizon du thème choisi.

Les inscriptions seront ouvertes à partir d'octobre 2023. Le Politforum vaut le déplacement !



Église réformée : état actuel de la consultation sur l'attribution des postes pastoraux

La procédure de consultation concernant l'attribution des postes pastoraux est terminée. Le comité de projet général est en train de rédiger le rapport d'évaluation. Étant donné que, outre les deux associations invitées à la consultation, 17 % des paroisses ont envoyé une réponse et que toutes sont prises en compte, l'évaluation représente une charge de travail nettement plus conséquente que prévu. Le calendrier a déjà été adapté à la demande de l'ADP afin qu'il y ait suffisamment de temps pour l'exécution. Le rapport sera publié à la fin de l'automne. On nous a promis que toutes les paroisses seront informées afin qu'elles puissent en prendre connaissance directement. L'ADP examinera également le rapport en détail.
